

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

À cette séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026 sont présents, Madame la conseillère Irène Saint-Amand (nom légal : Aaron Bass), Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Clément Godin, Sylvain Laquerre et Guy Vallée tous formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Lise Baillargeon.

Madame Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière et Monsieur Michel Galarneau directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint sont aussi présents.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse ouvre l'assemblée à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous.

2026-09-14-156

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2026-09-14-157

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, Madame Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-09-14-158

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, Madame Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d’en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 août soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-09-14-159

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

La directrice générale dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 14 septembre au montant de 234 055.66\$ pour le mois juillet et de 234 431.21\$ pour le mois d’août et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES JUILLET 2026

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	7 468.51 \$
2	Telus	261.66 \$
3	Telus Mobilité	116.24 \$

4	Visa Desjardins : étiqueteuse : 41,95 \$; It Cloud caserne : 3,39 \$; Adobe pour l'Éclaireur : 29,88 \$; Poste Canada : frais de port et timbre : 281,65 \$; marché Richelieu : 119,96 \$; Shell : carburant : 325,05 \$; Brunet : camp de jour : 86,33 \$; Docteur de la Soudeuse : réparation du pistolet à bobines : 232,25 \$; Métro : 2,99 \$; Wal-Mart : camp de jour : 70,73 \$; Dollarama : camp de jour : 43,12 \$; Korvette : camp de jour : 69,92 \$; Jean Coutu : camp de jour : 6,87 \$; MELCCFP : droit annuel pour le barrage : 294 \$; Super C : camp de jour : 121,78 \$.	1 729.87 \$
5	Salaires nets des Élus, juillet	3 863.59 \$
6	Salaires nets des Employés, juillet	59 293.43 \$
7	Salaires nets des Pompiers, juillet, 8 interventions (3 entraides, 2 mâchoires de vie, 2 alarmes , 1 feu bâtiment), pratiques, travail administratif: Patrick Auger: 12.25h,	5 607.53 \$
8	Ministre du Revenu du Québec, remise juillet	23 408.81 \$
9	Receveur Général du Canada, remise juillet	9 235.82 \$
10	REER, cotisations juillet	3 544.48 \$
11	Sun Life du Canada, assurance collective, juillet 2026 JG# 2906	5 658.05 \$
12	ICO Technologies: plateforme annuelle pompier	78.48 \$
13	M.R.C de Portneuf: quotes-parts 3e versement	34 035.22 \$
14	GLS logistics systems: transport de matériel pour l'AQSC	145.07 \$
15	Atelier UMS: usinage du trois point sur le Kubota	2 304.23 \$
16	Expo agricole de Portneuf: subvention	200.00 \$
17	Bélanger sauvé : consultations juridiques express (juin 2026)	117.28 \$
18	Émilie Proux: frais de déplacement	68.40 \$
19	TechniPC : Acronis juin 2026, passage au système d'hébergement de sécurité informatique pour la caserne et le dépannage du poste de travail de Michel.	607.90 \$
20	Premier Tech: entretien UV plus écoflo	724.34 \$
21	Endresse+Hauser Canada : débitmètre AQSC	5 000.67 \$
22	Remboursement des frais de garde - jour férié: Kim Gingras, Audrey Bourgoin, Meggy Cameron et Roseline Lamothe	48.00 \$
23	Buropro citation: copies facturables pour la caserne	8.56 \$
24	OMHGP: déficit d'exploitation HLM	10 438.17 \$
25	ADN communication: plate-forme web de la municipalité et licence mensuelle	6 818.58 \$
26	centre mécanique AGH: souder support pour surveillance de la rivière	76.03 \$
27	Construction & Pavage Portneuf: rebus et matériel pour le ponceau Rapide Sud	3 711.45 \$
28	Bar-laitier du Vieux Moulin: cornets de crème glacée camp de jour	125.55 \$
29	Ville de Donnacona: entente cour commune juin 2025	20.00 \$
30	Éliane Trotier: frais de déplacement et repas pour achat de livres	154.06
31	Pascal Falardeau inc. : réparation du godet du Kubota	694.84 \$
32	Équipements Paquet: location de toilettes chimiques	1 121.00 \$
33	Médial SST: forfait Mutuelle FQM	921.10 \$
34	Garage Conrad Audet: mun: 1849.38\$ incendie: 694.45\$	2543.83

35	Fortier 2000 inc.: pièce pour égout	127.78 \$
36	Atkins Réalis: projet Laurent-Rivard	1 517.67 \$
37	Sports Plus St-Casimir: pièces et entretien du tracteur à gazon et débroussailleuse, huile pour scie des pompiers	696.86 \$
38	Garage Ghislain Tessier: remplacer les deux amortisseurs avant du f-150	1 055.04 \$
39	Pro Plus: produits nettoyants pour la salle	440.76 \$
40	Vohl: chaîne gradée pour tracteur à gazon	14.49 \$
41	ESU inc.: ponceau Rapide Sud et rang de l'hêtrière	2 376.46 \$
42	Coop Novago: mun: 3364.99\$, loisirs: 51.09\$	3 416.08 \$
43	Groupe Négotel inc.: téléphonie administration	272.72 \$
44	Réal Huot inc.: réparation regard et pièces pour AQSC	1 106.66 \$
45	Isabelle Lavallée: collants déchet - recyclage pour les poubelles	392.50 \$
46	Lafreniere Tracteur: remplacer joint PTO Kubota et entretien Orsi	655.10 \$
47	Sports-Inter: poussière à ligner	941.65 \$
48	Eurofins: analyse de l'eau AQSC: 812.82 \$, analyse de l'eau AQPM: 531.36 \$, analyse eaux usées: 344.82 \$	1 689.00 \$
49	Pièces d'auto Alain Côté: prise 12 v pour l'escape	5.73 \$
50	Xylem Canada: entretien annuel PP	3 241.34 \$
51	Municipalité de Saint-Thuribe: entraide incendie	543.03 \$
52	La Vallée Secrète: sortie camp de jour	829.79 \$
53	Ranch Dupont: sortie camp de jour	620.70 \$
54	Audio Ciné Films: droit pour la représentation du cinéma en plein air	373.67 \$
55	Dave Tessier: gravier rang Jean-Toutant	686.39 \$
56	Pierre Naud inc.: pièces en inventaire (AQSC)	402.25 \$
57	Poste Canada: avis d'ébullition (AQPM)	132.15 \$
58	MFB Sculpture inc.: Maquillage pour activité de la fête nationale	295.49 \$
59	Transport Jacques-Cartier Ltée: transport pour activités du camp de jour	1 500.42 \$
60	Nordac Portneuf: 2 manettes pour les thermopompes	212.70 \$
61	Albert Tessier: bris aqueduc 3e rang et 3e rue, raccordement égout et aqueduc 7e rue, égout Laquerre	20 059.54 \$
62	Automatisation JRT: forfait IOT AQSC et assainissement	298.94 \$
	TOTAL DU MOIS:	234 055.66 \$
	Municipalité:	219 094.68 \$
	Loisirs:	7 813.68 \$
	Incendie:	7 147.30 \$

LISTE DES COMPTES AOÛT 2026

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	10 361.30 \$
2	Telus	756.06 \$
3	Telus Mobilité	116.24 \$
4	Visa Desjardins: It Cloud caserne: 3.39\$, Adobe pour l'Éclaireur: 29.88\$, formation en ligne pour David: 54.04\$, frais annuels carte visa: 60\$	147.31 \$
5	Salaires nets des Élus, août	3 863.59 \$
6	Salaires nets des Employés, août	37 429.12 \$
7	Salaires nets des Pompiers, août : 3 interventions (1 entraide, 1 mâchoire et 1 alarme incendie), pratiques, travail administratif: Patrick Auger: 18.75h	4 224.58 \$
8	Ministre du Revenu du Québec, remise août	19 069.56 \$
9	Receveur Général du Canada, remise août	7 371.54 \$
10	REER, cotisations août	3 261.40 \$
11	Sun Life du Canada, assurance collective, août 2026 JG# 3108	5 658.05 \$
12	Couture Jeanne: remboursement d'un trop-payé de taxes	779.89 \$
13	Véronique Chartier: remboursement des frais de non-résident pour le hockey mineur	120.00 \$
14	Julie Mainguy: remboursement d'un trop-payé de taxes	625.22 \$
15	FQM : honoraires pour le projet du garage et pour la PGA eau	28 725.87 \$
16	Municipalité de Saint-Alban: entraide incendie	862.05 \$
17	Groupe Négotel inc.: téléphonie administration	272.79 \$
18	Marie-Claude Girard: remboursement d'un trop-payé de taxes	505.76 \$
19	Valérie Simard: remboursement des frais de non-résident pour le hockey mineur	60.00 \$
20	David Grondin: dîner pour les employés de voirie durant la fuite d'eau de Saint-Thuribe	34.44 \$
21	Bélanger Sauvé: consultations juridiques express forfait mensuel	117.28 \$
22	Turcotte: remplacer le débitmètre AQSC	1 019.72 \$
23	Équipements Paquet: location de toilettes chimiques	1 121.00 \$
24	Garage Conrad Audet: mun: 1600.58\$ incendie: 54.01\$	1 654.59 \$
25	Réal Huot inc.: pièces en inventaire	1 347.89 \$
26	Adaptation 04: inspection semestrielle de la plate-forme élévatrice	325.00 \$
27	Brassardburo: fourniture de bureau	504.90 \$
28	ADN communication: licence mensuelle août 2026	80.43 \$
29	Michel Galarneau: frais de poste	52.47 \$
30	Automatisation JRT : forfait IOT pour juillet et août	218.45 \$
31	Coop Novago: mun: 4533.67\$, loisirs: 1444.06\$	5977.73
32	Municipalité de Saint-Thuribe : formation des élus, 20 et 21 février 2026	2 521.19 \$
33	Stantec : réfection de la rue Mgr Douville et des rues adjacentes	201.21 \$

34	Martin Denis: batteries pour entretien pompier	109.96 \$
35	Récolo - RRGMRP: quotes-parts 2026 boues de fosses septiques 2e versement et gestion des matières résiduelles 3e versement, vidange hors calendrier juillet 2026 et coût supplémentaire 2e visite fosse septique	76 234.08 \$
36	GLS logistics systems: transport de matériel pour l'AQSC	59.41 \$
37	Drumco Énergie: entretien annuel génératrice AQSC et AQPM	2 644.94 \$
38	Gémel: plan du futur garage	5 518.81 \$
39	Les Gonflés: jeu gonflable pour la fin du camp de jour	586.37 \$
40	Entreprises Jovany: ponceau Rapide Sud et Ile Granbois	15 386.92 \$
41	TechniPC: Acronis juillet 2026	117.07 \$
42	Eurofins: analyse de l'eau AQSC: 860.88 \$, analyse de l'eau AQPM: 722.91 \$, analyse eaux usées: 147.22 \$	1 731.01 \$
43	Lafreniere Tracteur: entretien Kubota et entretien Orsi	1 300.59 \$
44	Sports Plus St-Casimir: entretien Husqvarna et débroussailleuse	205.78 \$
45	Ville de St-Marc-des-Carières: 4 entraides incendies	2 650.37 \$
46	Pierre Naud inc.: pièces en inventaire (AQSC)	195.27 \$
47	Buropro citation: copies facturables pour la caserne	2.34 \$
48	Électro-Paul: vérifier le trouble courant sucrerie et changer le sectionneur	1 325.88 \$
49	Librairie du Quartier: volumes pour la bibliothèque	1 044.17 \$
50	Postes Canada: avis d'ébullition	132.96 \$
51	Albert Tessier: fuite d'eau AQPM, étendre terre au dépôt et pelle voirie	2 600.65 \$
52	Dave Tessier: rue Trottier et 2 ponceaux dans le Pérou	1 543.84 \$
	TOTAL DU MOIS:	252 777.05 \$
	Municipalité:	234 431.21 \$
	Loisirs:	10 206.18 \$
	Incendie:	8 139.66 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses (solde de l’encaisse de 2 125 307.94\$ en date du 31 août 2026).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois de septembre 2026.

Isabelle Gauthier,
Directrice générale et greffière-trésorière

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Clément Godin n'a rien à signaler.

Monsieur André Filteau nous informe que la bibliothèque est revenue à son horaire normal à trois jours par semaine.

Monsieur Michel Trottier informe le conseil que le Service de sécurité incendie (SSI) a effectué huit interventions au cours du mois de juillet, soit trois entraides, deux désincarcérations (mâchoires de vie), 2 alarmes et un feu de bâtiment. Au cours du mois d'août, il y a eu. Trois interventions soit une entraide, une désincarcération (mâchoires de vie) et une alarme incendie. Il nous informe également que les travaux du rang Laurent-Rivard sont terminés.

Madame Irène Saint-Amand (nom légal : Aaron Bass) informe le conseil du succès de l'activité de la course des canards et du cinéma en plein. Elle mentionne les modalités pour l'activité d'Accès Loisirs de Portneuf qui se déroulera le 18 septembre de 18 heures à 19 heures. Elle nous entretient des dernières activités culturelles et de loisirs et de celles à venir dans les prochaines semaines en lien avec la microbrasserie des Grands-Bois et le Club Opti-Jeunesse.

Monsieur Sylvain Laquerre informe le conseil de l'achat de nouveaux camions pour les matières résiduelles par RÉCOLO. Il mentionne une démonstration de brise-vent par la CAPSA à la fin septembre pour les agriculteurs de la région. Il mentionne également les réparations faites sur le terrain de pétanque,

Monsieur Guy Vallée informe le conseil que l'avis d'ébullition pour le village a été levé.

Madame Lise Baillargeon mentionne qu'elle a participé à plusieurs activités estivales dans Saint-Casimir cet été. Elle informe le conseil de la visite de deux candidats pour les élections provinciales, soit le candidat fédéral et le candidat conservateur.

2026-09-14-160

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand
(nom légal : Aaron Bass)

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 140-2015 RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, je soussigné, André Filteau, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement numéro 257-2026 modifiant le règlement 140-2015 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme* ;

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier la sous-section 4.3.7 relative au coût de renouvellement d'un permis de construction ainsi que le chapitre 5 du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme, afin d'augmenter les tarifs applicables aux demandes de permis, de certificats d'autorisation et de dérogations mineures. Il vise également à prévoir les tarifs applicables aux demandes de modification des règlements d'urbanisme ainsi qu'aux demandes relatives à la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Une annexe énumérant les travaux et ouvrages ne requérant pas de permis de construction ou de certificat d'autorisation est également ajoutée au règlement. Enfin, les références aux dispositions de la législation provinciale citées au règlement sont mises à jour. (Article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme);

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du *Règlement numéro 257-2026 modifiant le règlement 140-2015 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme*.

André Filteau, conseiller

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 139-2015 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PROHIBÉS RELATIFS AUX POSTES D'ESSENCE

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, je soussignée, Irène Saint-Amand (nom légal : Aaron Bass), donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement numéro 258-2026 modifiant le règlement de zonage 139-2015 afin de modifier les usages prohibés relatifs aux postes d'essence*;

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier la sous-section 18.3.2 relativement aux usages prohibés à l'intérieur des postes d'essences. Cette modification vise à permettre l'usage de commerce intermédiaire de vente de produits alimentaires à l'intérieur d'un poste d'essence;

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du *Règlement numéro 258-2026 modifiant le règlement de zonage 139-2015 afin de modifier les usages prohibés relatifs aux postes d'essence.*

Irène Saint-Amand (nom légal : Aaron Bass), conseillère

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, je soussigné, Guy Vallée, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement numéro 259-2026 modifiant le règlement 253-2026 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Casimir*;

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier la section IV point 7 sur les règles applicables aux contrats de gré à gré afin de permettre tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil déterminé par le ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) d'être conclu de gré à gré par la Municipalité, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables ainsi que des autres règles prévues au présent règlement;

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du *Règlement numéro 259-2026 modifiant le règlement 253-2026 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Casimir.*

Guy Vallée, conseiller

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 254-2026 SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, je soussigné, Sylvain Laquerre, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement numéro 260-2026 modifiant le règlement 254-2026 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale et greffière-trésorière*;

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier l'article 4 sur la limite monétaire afin de hausser le pouvoir d'autoriser une dépense ou l'octroi d'un contrat à une valeur n'excédant pas un montant de 24 000 \$ taxes incluses;

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du *Règlement numéro 260-2026 modifiant le règlement 254-2026 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale et greffière-trésorière*.

Sylvain Laquerre, conseiller

2026-09-14-161

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 140-2015 RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QUE le règlement numéro 140-2015 concernant l'administration des règlements d'urbanisme a été adopté le 09 mars 2015;

ATTENDU QU'une modification au règlement 140-2015 portant le numéro 189-2020 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme a été adoptée le 14 septembre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite revoir et mettre à jour certaines dispositions de son règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'en assurer une application claire, uniforme et adaptée aux besoins actuels du territoire;

ATTENDU QUE les tarifs des permis, des certificats et des demandes de modification aux règlements d'urbanisme n'ont pas été révisés depuis l'entrée en vigueur de la réglementation d'urbanisme en 2015;

ATTENDU QU'aucun coût n'est présentement appliqué aux demandes relatives à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et aux modifications aux règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir et de mettre à jour les tarifs et droits exigibles pour l'émission des différents permis, demandes et certificats;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inclure une liste des travaux ou des ouvrages ne requérant pas de permis de construction ou de certificat d'autorisation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 14 septembre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil adopte le projet de règlement 257-2026 modifiant le règlement numéro 140-2015 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme;

QUE le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Casimir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

2026-09-14-162

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015
AFIN DE MODIFIER LES USAGES PROHIBÉS RELATIFS AUX
POSTES D'ESSENCE**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 139-2015 est entré en vigueur le 13 mai 2015 et que le conseil peut le modifier en suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer une modification réglementaire dans le but de permettre un projet de poste d'essence jumelé à un commerce intermédiaire de vente de produits alimentaires ;

ATTENDU QUE les deux usages mentionnés précédemment sont chacun autorisés dans la zone concernée, soit la zone commerciale C-6 ;

ATTENDU QU'il est présentement prohibé de joindre l'usage de station-service à celui de commerce intermédiaire de vente de produits alimentaires ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 14 septembre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand
(nom légal : Aaron Bass)

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil adopte le projet de règlement 258-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015;

QUE le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Casimir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

2026-09-14-163

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE FORMATION EN ACCOMPAGNEMENT POUR LE CAMP DE JOUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Casimir souhaite offrir un camp de jour inclusif, sécuritaire et accessible à tous les enfants de son territoire, y compris ceux ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de doter le personnel d'animation et d'accompagnement des compétences requises pour favoriser l'intégration harmonieuse de chaque enfant;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique claire encadre les exigences de formation continue et le soutien offert à nos équipes terrain;

CONSIDÉRANT QU'un projet de politique a été déposé et analysé par les membres du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand
(nom légal : Aaron Bass)

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la Politique de formation en accompagnement pour le camp de jour de la Municipalité de Saint-Casimir, telle que détaillée ci-après :

POLITIQUE DE FORMATION EN ACCOMPAGNEMENT – CAMP DE JOUR DE SAINT-CASIMIR

Article 1 : Objectifs et champ d'application

La présente politique s'applique à tout le personnel du camp de jour (animateurs, accompagnateurs et coordonnateurs). Elle vise à uniformiser les pratiques d'inclusion, à réduire les barrières à la participation et à garantir un encadrement sécuritaire pour les enfants vivant avec un handicap ou ayant des besoins particuliers.

Article 2 : Exigences de la formation initiale

Avant l'ouverture officielle du camp de jour, chaque accompagnateur embauché doit obligatoirement suivre une formation maximum de 8 heures spécialisée en accompagnement.

Ce parcours obligatoire doit couvrir :

Les types de limitations (physiques, intellectuelles, TSA, TDAH).

Les techniques de transfert sécuritaire et d'aide à la vie quotidienne.

La gestion des comportements d'opposition et des crises.

L'adaptation des jeux réguliers pour éviter l'exclusion.

Clause d'équivalence et de dispense

Par dérogation au premier paragraphe, la Municipalité reconnaît que certains parcours académiques ou professionnels offrent des compétences équivalentes ou supérieures. Ainsi, un accompagnateur pourra être dispensé en tout ou en partie des 8 heures de formation initiale s'il répond à l'un des critères suivants :

Être aux études ou diplômé dans un domaine d'intervention pertinent (ex. : Techniques d'éducation spécialisée, psychoéducation, travail social, adaptation scolaire, orthopédagogie).

Détenir une attestation de réussite d'une formation similaire reconnue par un autre organisme de loisir ou une municipalité au cours des 24 derniers mois.

La décision finale d'octroyer une dispense relève exclusivement de la Direction générale, sur recommandation de la superviseure du camp de jour et de la coordination, après analyse des pièces justificatives (relevé de notes, preuve d'inscription ou diplôme).

Article 3 : Perfectionnement et formation continue pour les accompagnateurs et les coordonnateurs

La municipalité s'engage à offrir et à financer des ateliers de perfectionnement au besoin.

Article 4 : Encadrement et structure de soutien

Chaque accompagnateur bénéficie d'un suivi hebdomadaire individualisé avec la coordination du camp de jour pour ajuster le plan d'intégration de l'enfant. En cas de situation complexe, la municipalité facilitera le contact avec les professionnels de la santé et des services sociaux (ex. : intervenants du CIUSSS) ou les organismes régionaux en loisir de la Capitale-Nationale.

DE DISPOSER que les budgets nécessaires à l'application de cette politique soient puisés à même les enveloppes budgétaires annuelles affectées aux loisirs et à la formation du personnel.

La présente politique entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE

2026-09-14-164

DÉCOMPTE FINAL LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5% / TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC DU RANG SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT que les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc du rang Sainte-Anne sont exécutés et conforme;

CONSIDÉRANT que la firme BDCO inc. a procédé à la vérification du décompte final transmis par l’entrepreneur;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’autoriser le paiement du décompte final à l’entreprise Les Entreprises Delorme inc.;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la retenue contractuelle de 5 % pour un montant de 22 536.75\$ à Les Entreprises Delorme inc. de Saint-Cyrille-de-Wendover, tel que vérifié par la firme BDCO inc. et le tout conformément aux modalités prévues au contrat, au devis et aux documents d’appel d’offres;

QUE cette dépense soit financée via la subvention obtenue dans le cadre du Programme PRIMEAU et du Règlement d’emprunt numéro 238-2025.

ADOPTÉE

2026-09-14-165

DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1 / TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG LAURENT-RIVARD

CONSIDÉRANT que la firme Atkins Réalis inc. a procédé à la vérification du décompte progressif #1 transmis par l’entrepreneur dans le cadre des travaux de réfection du rang Laurent-Rivard;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à Excavation D.Jobin inc. de Saint-Basile, le décompte progressif # 1 en date du 11 septembre 2026 au montant de 202 556.20 (taxes incluses);

DE financer cette dépense via la subvention obtenue dans le cadre du Programme PAVL et du Règlement d’emprunt numéro 252-2026.

ADOPTÉE

2026-09-14-166

AJOUT AU CONTRAT INITIAL / CONFECTIONS DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D’UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-11-212 adoptée en 2024 octroyant à la firme Gémel inc. de Trois-Rivières le contrat pour la confection des plans et devis relatifs à la construction d’un nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT que le projet a été mis sur pause à la suite de l'arrêt de la subvention PRACIM du gouvernement du Québec, comme annoncé par courriel le 18 juin 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, le 1er mai 2026, l'autorisation de reprendre le projet;

CONSIDÉRANT que la reprise du projet nécessite une mise à jour des documents techniques afin de tenir compte notamment du nouveau code du bâtiment ainsi que des frais liés à la reprise du dossier;

CONSIDÉRANT que la firme Gémel inc. de Trois-Rivières a présenté une proposition visant un ajout d'honoraires à l'heure, pour un montant maximal de 15 000 \$, plus taxes applicables, afin de compléter le mandat initial;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser cet ajout au contrat initial afin de permettre la poursuite et la finalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand
(nom légal : Aaron Bass)

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise un ajout au contrat initial accordé à la firme Gémel inc. de Trois-Rivières pour la confection des plans et devis en regard de la construction d'un nouveau garage municipal, pour un montant maximal de 15 000 \$ plus taxes applicables;

QUE cet ajout au contrat initial vise uniquement les travaux additionnels requis à la reprise du projet, incluant notamment la mise à jour des documents en fonction du nouveau code du bâtiment ainsi que les interventions nécessaires à la relance du dossier;

QUE la présente résolution, ainsi que la résolution initiale, l'offre de services, les annexes, le devis d'appel d'offres et tout document pertinent, fassent foi de l'entente intervenue entre les parties;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Lise Baillargeon, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Gauthier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-722 « Projet garage » et au Règlement d'emprunt numéro 227-2024.

ADOPTÉE

2026-09-14-167

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / MESURE DES BOUES DES ÉTANGS DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la mesure des boues des étangs de la station de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat de gré à gré à l'entreprise Argus Environnement de Trois-Rivières, pour la somme de 1 785.00\$ (plus taxes), et ce, tel que décrit dans leur soumission du 6 août 2026;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Lise Baillargeon ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Gauthier, à signer les documents relatifs à ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41400 521 « Entretien et réparation infrastructures ».

ADOPTÉE

2026-09-14-168

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / INSTALLATION DE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LA RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'installation de glissière de sécurité sur la rue Notre-Dame ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat de gré à gré à l'entreprise NPL de Lefebvre, pour la somme de 6335.00\$ (plus taxes), et ce, tel que décrit dans leur soumission du 2 septembre 2026;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Lise Baillargeon ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Gauthier, à signer les documents relatifs à ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et trottoirs ».

ADOPTÉE

2026-09-14-169

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / PLANAGE D'UNE SECTION DE LA RUE SAUVAGEAU

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au planage d'une section de plus ou moins 500 mètres carrés sur la rue Sauvageau;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l’adjudication du contrat de gré à gré à l’entreprise JLE Entrepreneur Général pour une montant de 7.50\$ le mètre carré (facture minimum de 3750.00\$), et ce, tel que décrit dans leur soumission du 14 septembre 2026;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Lise Baillargeon ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Gauthier, à signer les documents relatifs à ce contrat;

D’IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et trottoirs ».

ADOPTÉE

2026-09-14-170

CONTRAT À LA SUITE D’UN APPEL D’OFFRES SUR INVITATION / AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions relativement à l’audit des états financiers de la municipalité pour les années 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT QU’UNE seule firme comptable a déposé récemment à la Municipalité sa soumission de la manière suivante :

Firme (pour les années 2026-2027-2028)	Total 2026 (plus taxes)	Total 2027 (plus taxes)	Total 2028 (plus taxes)
Raymond Chabot Grant Thornton	\$38 000\$	39 500\$	41 000\$
Groupe RDL	-		
Malette S.E.N.C.R.L	-		

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l’adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Raymond Chabot Grant Thornton pour la somme de 38 000\$ (plus taxes) pour l’année 2026, de 39 500\$ pour l’année 2027 et de 41 000\$ pour l’année 2028 et ce, tel que décrit dans leur soumission du 4 septembre 2026;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Lise Baillargeon ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Gauthier, à signer les documents relatifs à ce contrat;

D’IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-13000-413 « Comptabilité et vérification ».

ADOPTÉE

2026-09-14-171

ADOPTION DE LA 5E RÉVISION DU BUDGET ANNUEL DE L'OMHGP EN DATE DU 30 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE l'OMHGP a transmis un quatrième budget révisé en date du 4 juin dans lequel la contribution de la Municipalité de Saint-Casimir passe de 5226\$ à 5331\$;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand
(nom légal : Aaron Bass)
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte le 5^e budget annuel révisé de l'OMHGP en date du 30 juillet 2026.

ADOPTÉE

2026-09-14-172

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE 2026

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026;

ATTENDU QUE 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2025, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN et Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2026.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2026-09-14-173

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Michel Trottier à 20h08.

Isabelle Gauthier,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Lise Baillargeon
Mairesse